

DELIBERATION N° 80/145 : DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 9 Décembre 1975, la Commune avait accepté la demande de classement des voies de la Zone Industrielle privée réalisées par la Société de Réalisation Immobilière Lorraine.

Une enquête publique a été effectuée en Avril 1976 avec avis favorable du Commissaire enquêteur.

Par délibération du 18 Mai 1976, le Conseil Municipal a décidé de classer définitivement dans la voirie communale les chaussées, trottoirs et réseaux de la Zone Industrielle privée.

Depuis cette date, le lotisseur n'a pas saisi son notaire pour l'établissement d'acte notarié de transfert de propriété. Il y a lieu de régulariser cette situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour la remise des voies et réseaux dont il s'agit, aux fins de passation de l'acte notarié de transfert de propriété.